

SECTION 6

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE
2024**

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Beaucoup de choses et de travail ont été faits depuis notre dernier congrès. Les réunions du conseil d'administration ont fait en sorte que les dossiers ont continué à avancer à un rythme élevé.

Le dossier qui demande beaucoup d'attention est celui de la réforme fiscale. Nous avons participé à six rencontres virtuelles ou en présence dans le groupe de travail de la province. Nous sommes rendus vers la fin de l'analyse des besoins pour chacune de nos municipalités. Notre défi est de prouver au gouvernement que les besoins de **toutes nos municipalités ont augmenté énormément** et que les revenus de la taxe foncière sont nettement insuffisants pour pouvoir répondre aux besoins grandissants de nos citoyens. Cette réforme fiscale est essentielle, et urgente, et nous n'avons pas le droit de manquer notre coup. La prochaine étape sera de déterminer avec le groupe de travail quelles pourraient être les nouvelles formes de revenus. Nous avons déjà regardé ce qui se fait au Canada et ailleurs. L'échéancier semble être loin, mais juillet 2025 arrive à grands pas. Tout devrait être prêt pour préparer notre budget 2026 avec un cadre financier revu et modernisé (ce qui est souhaité).

L'année a été riche en rencontres, je ne pourrai toutes les détailler dans ce rapport, mais je vais me concentrer sur certaines en lien avec des résolutions des précédentes AGA.

Nous avons rencontré des députées et ministres lors de notre rencontre de la FCM à Ottawa. Une des rencontres importantes fut celle avec le ministre de l'Immigration, des Réfugiés, et de la Citoyenneté Canada (IRCC), Marc Miller, afin de discuter de la proportion de nouveaux arrivants francophones pour augmenter notre poids démographique. Il a été question de nos projets de Communautés francophones accueillantes (CFA) dans la province. Notre directeur général vous entretiendra à ce sujet dans son rapport.

Nous avons rencontré le ministre de la Sécurité publique, Kris Austin, concernant les problèmes de réseaux cellulaires, le bruit de certains véhicules à moteur et plus récemment l'accès aux VTT dans nos villes et villages. Nous étions heureux des discussions, surtout qu'il devait nous revenir avec une lettre officielle à cet effet dans les deux semaines suivant notre rencontre. Malgré plusieurs rappels suite à la rencontre, nous attendons toujours un retour.

Nous avons aussi rencontré le ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbault, concernant les problèmes associés aux changements climatiques. Les différents financements de projets que nous avons reçus témoignent de l'intérêt du ministre à nos préoccupations et nous gardons les canaux de communications ouverts pour nous assurer que nos préoccupations restent en haut de la liste.

La signature d'un protocole d'entente entre l'AFMNB et l'UMNB en juin dernier n'a fait que renforcer notre collaboration face au gouvernement concernant la réforme fiscale. Nous avons indiqué au gouvernement que nous n'accepterons pas d'être uniquement des observateurs, mais bien des partenaires dans l'atteinte de nouvelles sources de financements pour nos membres.

Comme beaucoup d'autres organismes, notre organisme a fait face à des défis de ressources humaines. Le Conseil d'administration a été saisi de certains enjeux et a été très efficace afin de trouver des solutions à la résolution de ces défis.

En terminant, je désire remercier les membres de notre belle équipe d'employé.es. Un merci spécial aux membres du Conseil d'administration et aux personnes qui se sont jointes à nous dans de nombreux comités et nous ont fait profiter de leurs expériences.

Bonne AGA à toutes et tous

Yvon Godin
Président de l'AFMNB

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous voilà réunis pour le 35^e congrès annuel de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, sa 35^e Assemblée générale annuelle, et donc son 35^e anniversaire ! Pour cette occasion particulière, un cahier spécial vous sera remis. Celui-ci revient sur les accomplissements et les moments marquants de l'association depuis sa création en février 1989 et sur les personnes qui ont contribué à sa réussite.

L'écriture de ce rapport chaque année est l'occasion de prendre une pause, se retourner et voir tout ce qui a été accompli au cours des 12 derniers mois. Sans tomber dans un triomphalisme exagéré, je peux dire que les dossiers cheminent et vous pourrez vous en rendre compte en parcourant la revue des dossiers dans les pages précédentes. Bien évidemment, certains avancent plus vite que d'autres, et ceux qui traînent sont souvent les plus importants. Ceci m'amène régulièrement à me remémorer des proverbes souvent entendus durant mes (très) jeunes années, qui aide à rester patient pour obtenir des résultats à long terme (« La patience est la mère de toutes les vertus » ou « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage »).

Vous comprendrez que lorsque je parle de patience, je pense principalement ici au dossier de la réforme fiscale, qui chemine, mais malheureusement à un rythme que nous espérons tous et toutes plus rapide. Nous avons dû, et nous devons encore, convaincre le gouvernement que les municipalités, quelle que soient leur taille, ont besoin de plus de revenus pour s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées ! Les travaux du comité provincial auquel nous participons sont encourageants, mais il ne faut pas crier victoire trop vite et il nous faut rester vigilants. Nous devons d'une part nous assurer que les solutions proposées pour les budgets 2026 répondent aux besoins actuels et à venir des municipalités, mais également qu'un soutien financier soit apporté immédiatement pour combler les besoins urgents et émergents des municipalités.

Nos travaux avec Pierre-Marcel Desjardins et André Leclerc, mais également la collaboration en place avec l'Union des municipalités du N.-B., nous ont permis de dresser un portrait juste de la situation et d'avancer des avenues de solutions possibles. Le Forum municipal qui s'est tenu le 19 septembre dernier nous a permis de nous rendre compte que nos messages sont entendus. La période électorale est bien sûr propice aux promesses en tout genre, mais nous nous assurerons que, quels que soient le résultat et le parti au pouvoir le 21 octobre, des solutions viables et durables soient mises en œuvre.

Mais lorsque j'évoque la patience, je pense également à d'autres dossiers. On peut notamment citer la couverture du réseau cellulaire déficiente dans un grand nombre de régions de la province, et le traitement des nuisances (sonores, show de boucane...) dans les municipalités. Ces deux dossiers, qui ont fait l'objet de résolutions de l'assemblée lors des dernières AGA, sont au point mort, et ils devront faire l'objet d'une approche différente dans les prochains mois, celles entreprises auprès du ministre Austin et des autres parties prenantes n'étant pas fructueuses.

Le dossier du logement en est également un qui nécessite d'être patient. La crise du logement est présente du nord au sud de la province, mais également à travers le pays tout entier, et les constructions qui aboutissent ont bien du mal à combler le besoin présent dans les communautés, notamment le logement abordable. Le gouvernement fédéral a bien lancé des initiatives visant à accélérer la construction un peu partout, mais cela ne suffit pas et le gouvernement provincial ne vient pas combler les manques, se contentant de timides mesures. La pénurie de travailleurs dans le domaine de la construction vient apporter une couche de complexité supplémentaire au problème, en ne permettant pas d'accélérer la cadence et en faisant grimper les prix.

Le dossier des changements climatiques demande également de la patience. Il y a d'un côté toutes les petites actions que nous devons mettre en place maintenant en termes d'atténuation, et qui auront une grande incidence à long terme. Plusieurs de nos membres ont été affectés dans les

derniers mois, dernières années, par des phénomènes d'inondation, de tempête et d'érosion. Ces phénomènes semblent vouloir se multiplier et nous devons nous préparer. Ils exigent une réponse rapide pour réparer les dégâts engendrés, mais surtout une planification à plus long terme pour adapter les infrastructures. Alors que les programmes de financement ne s'adressaient pas ou peu à ces problématiques, nous sommes satisfaits de voir que nos participations aux différents groupes de travail ont produit des changements dans les dernières annonces de programmes de la FCM et nous continuons notre travail avec la Province afin de les voir s'impliquer plus.

Cependant, notre patience et notre persévérance donnent des résultats. Je fais ici référence au projet des Communautés francophones accueillantes (CFA). Depuis que nous avons hérité de la gestion de la CFA du Haut-Saint-Jean, nous ne nous sommes pas cachés pour dire que nous souhaitions voir d'autres CFA ailleurs dans la province. Après plusieurs années de travail et de représentation, nous avons enfin reçu la (bonne) nouvelle dans les dernières semaines que notre province allait être la seule au Canada à recevoir plusieurs nouvelles CFA ! Nous sommes bien entendu heureux de ce dénouement, mais nous avons déjà notre attention portée sur le travail de préparation à mener pour que celles-ci débutent leurs activités en début d'année 2025. Nous continuerons notre travail auprès des instances fédérales afin de voir d'autres projets de ce type voir le jour chez nous dans le futur.

Deux projets en lien avec les langues officielles sont menés par l'Association, et l'un d'eux, celui d'affichage commercial et d'adoption de politique linguistique a fait surgir des problématiques qui nous ont pris par surprise. Ces différentes situations ont mis en évidence que l'équilibre reste fragile lorsque l'on parle de français dans les communautés, même dans des communautés (très) majoritairement francophones. Cela démontre que nous avons encore beaucoup de travail à mener dans la promotion et la mise en valeur de notre langue, et pas seulement avec la communauté anglophone.

Nous avons vu se multiplier dans les derniers mois les situations de harcèlement, d'intimidation, voire d'actes de violence dans les communautés envers les élu.es, voire le personnel des municipalités. Ce phénomène a pris une ampleur de plus en plus importante, ce qui est inquiétant ! Nous aurons l'occasion d'évoquer ce sujet lors de notre congrès, mais il va être nécessaire de se pencher sérieusement sur la question, quel que soit le palier de gouvernement, afin de mettre en place des initiatives et des barrières contre ce genre de comportements. Les réseaux sociaux durant la période Covid et la situation de l'autre côté de la frontière semblent avoir amplifié et, plus grave, légitimé ces genres de situations, ce qui n'est pas acceptable !

Nous profiterons de la troisième et dernière année de notre planification stratégique actuelle pour mettre en œuvre des initiatives dans ce domaine. L'équipe a mené dans les douze derniers mois un gros travail d'identification de vos besoins et de renouvellement des projets, nous nous engageons à vous accompagner dans cette problématique. En parlant de l'équipe de l'AFMNB, je ne peux passer sous silence son travail. La dernière année a comporté son lot de défis, mais tous et toutes ont répondu présents pour vous accompagner dans vos priorités et problématiques, répondre à vos questions et vous représenter au quotidien. Vous les croiserez lors du congrès, pensez à les saluer. Il y a bien sûr les « anciens et anciennes » : Julie, Pierre, Marcel, Michelle, Clément, André et Karine. Mais il y a aussi les nouvelles têtes qui nous ont récemment rejoints : Vanessa comme agente de projet pour la CFA du Haut-Saint-Jean, Daniel comme gestionnaire des CFA, Cyril et Cindy qui nous appuie temporairement sur les services aux membres et l'expansion des CFA, et Eugénie, que vous connaissez déjà, mais dont c'est le retour après son congé de maternité.

Je tiens à souligner nos partenaires, qui nous appuient tout au long de l'année dans nos projets ou spécifiquement lors du congrès, sans qui nous ne retrouverions pas pour fêter ensemble les 35 ans de l'AFMNB : le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien - PCH, Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada – IRCC), le gouvernement du Nouveau-Brunswick (Fonds en fiducie pour l'Environnement – FFE, Affaires intergouvernementales), la FCM et le Secrétariat du Québec aux

relations canadiennes (SQRC). Mais également nos fidèles partenaires et commanditaires qui nous permettent de vous offrir un congrès de cette envergure, notamment le Port de Belledune, Énergie Nouveau-Brunswick, Roy Consultants, UNI et le CN.

Pour terminer, j'aimerais remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur collaboration, leur travail et leur engagement. La dernière année a été mouvementée, je les remercie d'avoir cru en moi !

Et bien sûr, merci à vous toutes et tous pour votre engagement continu envers l'Association, vous êtes le moteur de nos actions !

Bon congrès, célébrons ces 35 années, le regard porté vers l'avenir et les défis qui nous attendent.

Pascal Reboul
Directeur général

RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

235^e RÉUNION – 2 ET 3 DÉCEMBRE 2023

Représentation des membres

Résolution : 233-4

Proposé par Daniel Guitard ;
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que Maxime Bourgeois, maire de Memramcook, soit désigné comme représentant de l'AFMNB à la Table éco-communauté.

Adopté.

VIA Rail

Résolution : 233-5

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que l'AFMNB envoie une lettre de support au gouvernement fédéral pour la demande de financement de VIA Rail afin d'augmenter leur flotte de trains passagers.

Adopté.

236^e RÉUNION – 30 JANVIER 2024 (VISIOCONFÉRENCE)

Travaux sur le cadre fiscale

Résolution : 234-2

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que l'AFMNB continue seul ses travaux sur le cadre financier, en mandatant des experts de produire un rapport et une proposition de nouveau cadre financier, tout en gardant un lien régulier avec l'UMNB sur l'avancement du dossier.

Adopté.

Représentation des associations municipales au Conseil provincial municipal et à la FCM

Résolution : 236-3

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que le message au Conseil provincial municipal soit qu'il maintienne son règlement d'un seul représentant par association municipale.

Adopté.

Budget prévisionnel 2024-2025

Résolution : 237-3

Proposé par Eric Marquis ;
Appuyé par Denis Losier ;

Que le budget prévisionnel pour 2024-2025 soit adopté tel que présenté.

Adopté.

Fonctionnement AFMNB et gestion

Résolution : 237-6

Proposé par Daniel Guitard ;
Appuyé par Eric Marquis ;

Que la totalité des jours de vacances restants à la fin mars 2024 soit payée au directeur général afin de remettre le compte des vacances à zéro.

Adopté.

Horaire de travail réduit (4jours/semaine)

Résolution : 237-7

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Daniel Guitard ;

Qu'une politique soit établie pour révision et résolution si nous allons de l'avant avec le fonctionnement présenté.

Adopté.

Amendement

Résolution : 237-8

Proposé par Mario Pelletier ;
Appuyé par Mariane Cullen ;

Que la période-test de semaine de 4 jours de travail soit prolongée jusqu'à la prochaine rencontre du CA de mai, durant laquelle une décision sera prise sur le sujet.

Adopté.

Manuel de politiques administratives

Résolution : 237-9

Proposé par Mariane Cullen ;
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que l'augmentation annuelle soit suspendue en attente de la révision globale du manuel des politiques administratives pour la prochaine rencontre du CA, quitte à offrir le montant de l'augmentation de façon rétroactive si une augmentation est approuvée pour le 1er avril.

Adopté.

Résolution : 237-10

Proposé par Mario Pelletier ;
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le représentant de Kent, Achille Bastarache, soit nommé comme troisième membre du comité stratégique et ressources humaines de l'AFMNB.

Adopté.

Congrès FCM 2024

Résolution : 237-11

Proposé par Kassim Doumbia ;
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le 2^e vice-président accompagne le président et le directeur général au congrès annuel 2024 de la FCM pour y représenter l'AFMNB.

Adopté.

Réseau cellulaire

Résolution : 237-12

Proposé par Mariane Cullen ;
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le 2^e vice-président et la maire de Saint-Quentin accompagnent le président pour la rencontre avec le ministre Austin du 13 mars prochain.

Adopté.

Véhicules tout-terrains

Résolution : 237-13

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Daniel Guitard ;

Qu'une analyse soit effectuée sur le risque de poursuite et qu'un avis juridique soit demandé pour suggérer le minimum de précautions requises afin d'être protégées d'une poursuite pour négligence.

Adopté.

238^e RÉUNION – 24 ET 25 MAI 2024

Réseau cellulaire

Résolution : 238-3

Proposé par Mario Pelletier ;
Appuyé par Achille Bastarache ;

Qu'un suivi soit fait avec le Ministre Austin au sujet du comité ad-hoc pour les réseaux cellulaires.

Adopté.

Horaire de travail réduit et modification du manuel de politiques administratives

Résolution : 238-6

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que l'Association définisse clairement ce qu'est un congé d'urgence et que le conseil d'administration évalue cette question lors de la prochaine rencontre.

Adopté.

Résolution : 238-7

Proposé par Mariane Cullen ;
Appuyé par Mario Pelletier ;

Que les modifications proposées à la politique administrative soient adoptées incluant les ajouts demandés par le conseil d'administration.

Adopté.

Résolution : 238-8

Proposé par Achille Bastarache ;
Appuyé par Denis Losier ;

Que l'Association adopte une semaine de travail de 4 jours, soit 32 heures par semaine et que l'augmentation des grilles salariales telle que définit dans la politique administrative soit gelée pour l'année 2024-2025.

Adopté.

Congrès FCM 2024

Résolution : 238-9

Proposé par Daniel Guitard ;
Appuyé par Denis Losier ;

Que l'Association assume les coûts pour la participation du 2^e vice-président qui accompagnera le président au congrès annuel 2024 de la FCM pour y représenter l'AFMNB.

Adopté.

Résolution : 238-10

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Daniel Guitard ;

Que le président Yvon Godin soit nommé à titre de représentant de l'Association francophone des municipalités du N.-B. au sein du conseil de la FCM et que l'AFMNB assume les coûts liés à sa participation au conseil de la FCM.

Adopté.

Rencontre AICT en France

Résolution : 238-11

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Mariane Cullen ;

Que nous continuons le travail pour participer à cette délégation, sachant qu'il y aurait un coût possible de 1000 \$ par personne de notre association qui y participera.

Adopté.

239° RÉUNION – 4 JUILLET 2024 (RÉUNION EXTRAORDINAIRE)

Participation à la rencontre AICT

Résolution : 239-2

Proposé par Denis Losier ;
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que l'AFMNB désigne le président Yvon Godin, la direction générale de l'AFMNB, le représentant Chaleur ainsi que Maxime Bourgeois, maire de Memramcook afin de faire partie de la délégation qui se rendra à Paris en octobre 2024 pour la rencontre de l'AICT. Le représentant du Restigouche est désigné comme substitut.

Adopté.

Litige ressources humaines

Résolution : 239-5

Proposé par Daniel Guitard ;
Appuyé par Denis Losier ;

Que le conseil d'administration accepte la recommandation tel que recommandé par notre avocat.

Adopté.

Résolution : 239-6

Proposé par Denise Losier ;
Appuyé par Mariane Cullen ;

Que l'Association donne instruction à l'avocat M^e. Basile Chiasson de conserver une seule copie électronique du dossier, accessible qu'à la seule personne occupant la présidence de l'AFMNB ou la vice-présidence si la présidence ne peut exercer ses fonctions.

Adopté.

240° RÉUNION - 23 ET 24 AOÛT 2024

Suivis avec le ministère de la sécurité publique

Résolution : 240-4

Proposé par Mario Pelletier ;
Appuyé par Achille Bastarache ;

Que l'AFMNB envoie une correspondance au ministre Austin afin de lui demander d'agir sur la question de CRTC et des différents items de sécurité publique qui n'ont toujours pas eu de suivi, si possible conjointement avec l'UMNB.

Adopté.

Correspondance

Résolution : 240-5

Proposé par Mario Pelletier ;
Appuyé par Jean-Guy Levesque ;

Que l'AFMNB envoie une lettre à la FCM pour demander un espace francophone dans la programmation de leur congrès annuel.

Adopté.

Fonctionnement AFMNB et gestion

Résolution : 240-7

Proposé par Denis Losier ;

Appuyé par Jean-Guy Levesque ;

Que l'AFMNB s'en tienne à l'application stricte de la politique administrative et maintienne les obligations de remboursement de prestation des employé.es s'ils quittent leur emploi avant le terme indiqué.

Adopté.

Politique administrative

Résolution : 240-9

Proposé par Denis Losier ;

Appuyé par Achille Bastarache ;

Que la modification de la politique sur les frais de déplacement soit adoptée.

Adopté.

Assurance administrateurs et dirigeants

Résolution : 240-10

Proposé par Mario Pelletier ;

Appuyé par Jean-Guy Levesque ;

Qu'une lettre soit envoyée à l'assureur afin de leur faire part de notre déception face à leur décision de ne pas couvrir la réclamation.

Adopté.

Résolution : 240-11

Proposé par Mario Pelletier ;

Appuyé par Denis Losier ;

Que le conseil d'administration désigne Julie Roy et André Frenette comme étant les employés responsables du dossier d'assurance administrateurs et dirigeants dans le cas d'un litige.

Adopté.

Ordre du Nouveau-Brunswick

Résolution : 240-12

Proposé par Mario Pelletier ;

Appuyé par Denis Losier ;

Qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Kassim Doumbia et Carmen Gibbs afin de les féliciter pour leur nomination à l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Adopté.

PROCÈS-VERBAL DE LA 34^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Dimanche 15 octobre 2023
Delta Beauséjour
750 Main St, Moncton, NB E1C 1E6

Ouverture de la 34^e Assemblée générale annuelle de l'AFMNB

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président, Yvon Godin, souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et participant.e.s. donne ensuite quelques directives d'usage pour la bonne conduite de l'AGA. Le président vérifie le quorum en nommant le nom des 31 municipalités membres et en demandant qu'au moins un représentant de chacune des municipalités signifie sa présence, le cas échéant. Le président confirme que le quorum est atteint, avec une représentation de 48 des 51 municipalités membres, et déclare ouverte la 34^e assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

2. PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Suspension aux Règlements généraux

Le Président demande une proposition de la salle afin de suspendre l'article 10 1 b), qui désigne le Président de l'Association comme président de l'AGA et que l'on désigne M. Philippe Beaulieu à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2023.

Résolution : AGA 2023-10-15-01

Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin
Appuyé par Aldéo Saulnier, maire de Grand-Bouctouche

Que l'article 10 1 b) des Règlements généraux de l'AFMNB, portant sur les fonctions de la présidence de l'Association soit suspendu provisoirement par l'assemblée générale annuelle 2023 et que l'on désigne M. Philippe Beaulieu à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2023.

Adopté.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : AGA 2023-10-15-02

Proposé par Denis Losier, maire de Tracadie
Appuyé par Jimmy Bourque, maire de Nouvelle-Arcadie

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Le président du comité de mise en candidature, M. Bertrand Beaulieu, dépose son rapport. Il mentionne qu'il y aura élection au niveau de l'exécutif puisque tous les postes sont arrivés à échéance. Les candidatures reçues sont les suivantes :

Pour l'exécutif :

- Présidence : Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord
- 1^{re} vice-présidence : Lisa Parent, conseillère d'Edmundston, Kassim Doumbia, maire de Shippagan

- 2^e vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli

Pour les représentant.es de régions :

- Chaleur : Daniel Guitard, maire de Belle-Baie
- Kent : Achille Bastarache, conseiller de Grand-Bouctouche
- Nord-Ouest : Eric Marquis, maire d'Edmundston
- Péninsule acadienne : Denis Losier, maire de Tracadie
- Restigouche : à déterminer suite à l'élection de la 2^e vice-présidence
- Sud-Est : Mariane Cullen, conseiller de Memramcook

Il mentionne que les élus ont jusqu'au point 17 afin de lui soumettre d'autres candidatures.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 33^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Résolution : AGA 2022025-10-15-03

Proposé par Normand Pelletier, maire de Baie-des-Hérons

Appuyé par Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton

Que l'on adopte le procès-verbal de la 33^e Assemblée générale annuelle, tel que présenté.

Adopté.

6. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que la majorité des points reviennent à l'ordre du jour et les suivis y seront faits. Il souligne quelques résolutions des deux précédentes AGA.

- Immigration francophone : le travail a été fait, nous attendons des réponses pour de nouveaux projets de communautés francophones accueillantes, qui feraient partie du Plan d'action sur les langues officielles (PALO). Nous devrions avoir des nouvelles concernant ce financement en début d'année prochaine.
- Bruits excessifs : suite à la résolution de la ville de Dieppe, des suivis ont été faits, cependant aucun résultat n'a encore abouti depuis 2022. L'UMNB et la ville de Dieppe n'ont également pas eu de résultats suite à leur demande auprès du gouvernement. Nous continuons les démarches au courant de la prochaine année.
- Comité sur les assurances : des contacts ont été établis avec la défenseure du consommateur en matière d'assurance, mais il n'y avait pas d'intérêt de son côté. Nous explorons de nouvelles approches de gestion du risque avec notre consultant en assurance pour essayer de contenir les augmentations de prime.

7. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution : AGA 2023-10-15-04

Proposé par Denise Landry-Nadeau, conseillère d'Edmundston

Appuyé par Pierre Boudreau, conseiller de Caraquet

Que l'Assemblée générale annuelle 2023 ratifie les décisions du Conseil d'administration soumises dans le cahier du Congrès.

Adopté.

8. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

Le président prend la parole, en soulignant que le rapport est dans le cahier du congrès et demande s'il y a des questions.

Résolution : AGA 2023-10-15-05

*Proposé par Eric McGuire, conseiller d'Edmundston
Appuyé par Aldéo Saulnier, maire de Grand-Bouctouche*

Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport du président tel que soumis dans le cahier du Congrès.

Adopté.

9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général effectue un retour rapide sur certains points importants de son rapport qui se trouve dans le cahier du congrès et en profite pour remercier les gens pour leur participation au Congrès en grand nombre.

La réforme a apporté son lot de défis et a demandé beaucoup d'énergie pour la mise en œuvre. L'Association a travaillé fort également pour accompagner ses membres pour répondre le plus possible à leurs besoins, les soutenir dans la mise en œuvre et les représenter au niveau du gouvernement. Il souligne également qu'il y a toujours un défi au niveau financier, même une certaine régression et que nous avons encore beaucoup de travail à faire sur le cadre financier. Nous avons été déçus dans la dernière année des positions du gouvernement sur ce sujet, mais il semble y avoir une volonté d'y travailler et nous comptons sur votre soutien et vos rétroactions pour continuer d'avancer dans le bon sens et demander au gouvernement les moyens pour que les municipalités puissent livrer les services dans leurs communautés.

Il note également que l'année fut très occupée au niveau des langues officielles. Il mentionne entre autres la révision des cartes électorales provinciale et fédérale ainsi que la révision de la Loi sur les Langues officielles, sujet sur lequel il y a eu presque un statu quo au niveau provincial.

Il souligne que l'incertitude au niveau politique apporte un peu de frustration puisque l'avancement de certains dossiers est beaucoup plus long qu'on le voudrait, mais il rassure les membres que l'Association est toujours là pour les appuyer et les représenter au niveau du gouvernement. Il mentionne par la même occasion le travail considérable des membres de l'équipe qui travaillent fort sur tous les dossiers pour nos membres, et qui sont toujours à l'écoute de leurs besoins afin de les accompagner du mieux possible.

Résolution : AGA 2023-10-15-06

*Proposé par Jean-Pierre Richard, maire de Champdoré
Appuyé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin*

Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport de la direction générale tel que soumis dans le cahier du Congrès.

Adopté.

10. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2022-2023

Le directeur général présente le document envoyé par courriel ainsi que le résumé dans le cahier du congrès. Nous terminons l'année 2022-2023 avec un déficit de 16 790 79\$.

Il rappelle que l'année précédente avait présenté un surplus important de 188 733 \$, et qu'il était anticipé d'avoir un déficit presque équivalent cette année, en raison du projet de renforcement de la gouvernance locale pour lequel nous devons contribuer sur nos fonds propres cette année selon l'entente avec Patrimoine canadien.

Il précise que ce déficit, bien moins important qu'anticipé, était prévu et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. L'Association a des réserves importantes qui permettent de gérer ces situations.

Résolution : AGA 2023-10-15-07

Proposé par Michel Morin, conseiller de Haut-Madawaska
Appuyé par Paul Lirette, conseiller de Beaurivage

Que l'on adopte les états financiers vérifiés pour l'exercice 2022-2023 tels que présentés.

Adopté.

11. COTISATION DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2024

La nouvelle formule de cotisation des membres pour l'année 2024 est présentée par le directeur général.

Résolution : AGA 2023-10-15-08

Proposé par Daniel Guitard, maire de Belle-Baie
Appuyé par Kim Chamberlain, maire de Bathurst

Que l'on adopte la formule de cotisation des membres pour 3 ans, basée sur l'assiette fiscale, avec augmentation annuelle de 2.5 %, plus une contribution de 500 \$ pour le Congrès annuel, telle que présentée.

Adopté.

12. NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2023-2024

Le contrat est déjà signé pour une période de 5 ans avec la firme Bourque Richard Boutot de Dieppe, soit jusqu'en 2025-2026, nous n'avons donc pas besoin d'une nouvelle résolution cette année.

13. AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

M. Beaulieu souligne qu'il n'y a pas d'amendement aux règlements généraux qui ont été proposés pour cette année.

14. RÉOLUTIONS DES MEMBRES

Rivière-du-Nord – Respect des arrêtés municipaux

Le maire de Rivière-du-Nord, M. Joseph Lanteigne, s'avance au micro afin de faire la proposition de résolution.

Résolution : AGA 2023-10-15-09

ATTENDU QUE les municipalités du Nouveau-Brunswick mettent en place des arrêtés municipaux pour gérer de façon équitable certaines problématiques sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le non-respect de ces arrêtés mène souvent à des procédures judiciaires devant les Tribunaux ;

ATTENDU QUE suite aux décisions obtenues de la Cour, les municipalités n'ont pas le pouvoir de faire respecter les ordonnances décrétées par le Juge ;

ATTENDU QUE ce long processus est synonyme de dépenses importantes en argent et en temps pour les municipalités, sans atteindre les résultats escomptés ;

Proposé par Joseph Lanteigne, maire de Rivière-du-Nord
Appuyé par Thérèse Haché, conseillère de Rivière-du-Nord

Que l'AFMNB soit saisie de ce dossier et qu'elle entreprenne des démarches afin de proposer des recommandations de solution à cette problématique à l'ensemble de ses municipalités membres.

Adopté.

Saint-Quentin – Problématique des réseaux cellulaires

La maire de Saint-Quentin, Mme Nicole Somers s'avance au micro afin de faire la lecture de la proposition de résolution.

Résolution : AGA 2023-10-15-10

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Quentin est éloignée des grands centres, tout comme plusieurs communautés du Nouveau-Brunswick ;

ATTENDU QUE la Route 180 est empruntée, non seulement par les résidents de Saint-Quentin, mais également par les touristes, les transporteurs, les étudiants, etc. ;

ATTENDU QUE le réseau cellulaire n'est pas disponible sur la majeure partie de la Route 180 et sur plusieurs autres routes fréquentées en différents endroits de la province ;

ATTENDU QUE l'accès au réseau cellulaire sur les routes est devenu essentiel et indispensable pour tous les citoyens, afin d'en assurer la sécurité ;

Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin

Appuyé par Denis Losier, maire de Tracadie

Que l'AFMNB revendique auprès des instances gouvernementales provinciales et fédérales, ainsi que les fournisseurs de services, l'accessibilité à un réseau cellulaire fiable et de qualité sur tout le territoire de la province.

Adopté.

Le maire de Bois-Joli, M. Mario Pelletier, mentionne qu'il y a des problèmes avec les tours existantes, et que sa municipalité et la CSR Restigouche ont de l'information à partager à l'Association. Il parle également de lettres d'appui des premiers répondants et différents partenaires reçus dans leur coin afin de faire du démarchage pour obtenir un meilleur réseau cellulaire fiable pour leur région, qui pourraient être partagées à l'Association au besoin.

Shippagan – Problème des zones côtières

Le conseiller de Shippagan, M. Armand Caron s'avance au micro afin de faire la lecture de la proposition de résolution.

Résolution : AGA 2023-10-15-11

ATTENDU QUE les municipalités du Nouveau-Brunswick sont grandement affectées par les changements climatiques sur une base de plus en plus fréquente ;

ATTENDU QUE les événements climatiques plus nombreux ont des répercussions importantes sur les municipalités situées en zone côtière

ATTENDU QU'apporter des solutions aux problèmes d'érosions nécessite des investissements majeurs ;

ATTENDU QUE les programmes de financement en place n'offrent pas aux municipalités les moyens de contrer ce problème sur une base durable ;

Proposé par Armand Caron, conseiller de Shippagan

Appuyé par Denis Losier, maire de Tracadie

Que l'AFMNB travaille avec les gouvernements fédéral et provincial afin que des fonds spéciaux soient mis à la disposition des municipalités pour s'attaquer au problème d'érosion des zones côtières.

Adopté.

RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune résolution n'est soumise par l'Assemblée cette année.

15. RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune résolution n'est soumise par l'Assemblée cette année.

16. ÉLECTION DES DIRIGEANTS

M. Beaulieu souligne que tous les postes de l'exécutif sont en élection cette année puisque les membres de l'exécutif en sont tous à leur deuxième année d'un mandat de deux ans. Un président d'élection doit donc être nommé afin de passer aux votes pour pourvoir les postes en élection.

Résolution : AGA 2023-10-15-12

*Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin
Appuyé par Arnold Vautour, maire de Beaurivage*

Que M. Bertrand Beaulieu soit nommé comme président d'élection pour l'élection du conseil d'administration 2023-2024.

Adopté.

M. Bertrand Beaulieu rappelle les postes qui sont ouverts et mentionne qu'il n'a pas reçu d'autres candidatures.

Il confirme l'élection du poste de présidence après avoir demandé trois fois s'il y avait d'autres candidatures :

Présidence : Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord – élu par acclamation

Il mentionne qu'il y aura un vote au niveau de la 1^{re} vice-présidence et rappelle les deux candidats :

1^{re} vice-présidence : Kassim Doumbia, maire de Shippagan, Lisa Parent, conseillère d'Edmundston

Il invite chacun des candidats à prendre la parole afin de s'adresser aux membres de l'assemblée pour 2 minutes chacun.

Résolution : AGA 2023-10-15-13

*Proposé par Aldéo Saulnier, maire de Grand-Bouctouche
Appuyé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin*

Que Michelle Barclay, Marcel Vienneau et Pierre Doucet, employés de l'AFMNB soient nommés scrutateurs pour le vote de la 1^{re} vice-présidence et M. Jean-Guy Levesque, maire de Campbellton comme scrutateur en chef.

Adopté.

Les membres passent au vote en revenant de la pause.

Le président d'élection effectue le rapport du vote pour la 1^{re} vice-présidence. Le 1^{er} vice-président élu est M. Kassim Doumbia, maire de Shippagan.

Résolution : AGA 2023-10-15-14

*Proposé par Joseph Lanteigne, maire de Rivière-du-Nord
Appuyé par Nathalie Robichaud, conseillère de Shippagan*

Que les bulletins de vote soient détruits.

Adopté.

Il confirme l'élection du poste de 2^e vice-présidence après avoir demandé trois fois s'il y avait d'autres candidatures :

– 2^e vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli – élu par acclamation

Il félicite le nouveau conseil d'administration, composé des personnes suivantes :

- Présidence : M. Yvon Godin, conseiller de Rivière-du-Nord
- 1^{re} vice-présidence : Kassim Doumbia, maire de Shippagan
- 2^e vice-présidence : Mario Pelletier, maire de Bois-Joli
- Chaleur : Daniel Guitard, maire de Belle-Baie
- Kent : Achille Bastarache, conseiller de Grand-Bouctouche
- Nord-Ouest : Eric Marquis, maire d'Edmundston
- Péninsule acadienne : Denis Losier, maire de Tracadie
- Restigouche : à déterminer
- Sud-Est : Mariane Cullen, conseillère de Memramcook

Le président d'assemblée remercie les gens qui ont voté ainsi que le président d'élection et les scrutateurs et il invite le nouveau président élu à venir prendre la parole.

Le président remercie les membres pour leur confiance et félicite les candidat.es élu.es et remercie la 1^{re} vice-présidente sortante pour son travail des dernières années. Il réitère sa détermination à représenter les membres et faire avancer les dossiers qui leur sont importants.

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, Denis Losier, maire de Tracadie, propose la levée de la 34^e Assemblée générale annuelle de l'AFMNB.

Yvon Godin
Président

Pascal Reboul
Directeur général



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Association Francophone des Municipalités du N.B. Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Francophone des Municipalités du N.B. Inc. (l'« association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

Bourque Richard Boutot

**Bourque Richard Boutot P.C. Inc.
Comptables professionnels agréés**

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Le 20 octobre 2024

ÉTAT DES RÉSULTATS ABRÉGÉ

Exercice terminé le 31 mars	2024	2023
REVENUS		
Patrimoine canadien	94 500 \$	84 000 \$
Contributions des municipalités	268 569 \$	244 318 \$
Intérêts	578 \$	458 \$
Divers	22 135 \$	48 401 \$
	385 782 \$	377 177 \$
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	149 742 \$	178 514 \$
Créances douteuses et irrécouvrables	(1 979) \$	1 068 \$
Dépenses de bureau et papeterie	27 087 \$	31 081 \$
Achat équipement	5 058 \$	4 145 \$
Frais de déplacement	27 038 \$	40 874 \$
Frais de réunions	80 970 \$	39 645 \$
Frais de formation	0 \$	0 \$
Honoraires professionnels	45 798 \$	15 455 \$
Intérêts et frais bancaires	838 \$	613 \$
Frais de formation	115	-
Loyer	7 131 \$	28 365 \$
Publicité et promotion	5 733 \$	673 \$
Télécommunications	662 \$	2 643 \$
Amortissement	10 485 \$	14 210 \$
	358 678 \$	357 286 \$
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)		
Perte sur disposition d'immobilisations	0 \$	0 \$
Projet - Congrès	26 209 \$	43 167 \$
Projet - Jeunesse Canada au travail	(1 016) \$	5 438 \$
Projet - Services aux membres	27 900 \$	(5 496) \$
Projets - Autres	(78 467) \$	(79 790) \$
BÉNÉFICE NET	(25 374) \$	(36 681) \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Exercice terminé le 31 mars	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	646 730 \$	663 520 \$
Amortissement cumulé des exercices antérieurs		
Redressements des exercices antérieurs - TVH		
Redressements des exercices antérieurs - Revenus reportés		
Bénéfice net	1 730 \$	(16 790) \$
SOLDE À LA FIN	648 460 \$	646 730 \$

La version intégrale des états financiers est disponible sur demande

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2024

	Investis en immobilisations	Fonds programme gouvernance locale	Fonds d'administration	Fonds d'appui aux membres	Fonds d'affectation interne : outils de communications	Fonds d'affectation interne - campagne achat local du CÉNB	Fonds d'affectation interne - programme formation continue	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début de l'exercice	44 518 \$	17 465 \$	33 662 \$	229 308 \$	- \$	- \$	88 500 \$	233 277 \$	646 730 \$	663 520 \$
Excédent des produits sur les charges								1 730 \$	1 730 \$	(16 790) \$
Variation nette										
Amortissement	(10 962) \$							10 962 \$		
Solde à la fin de l'exercice	33 556 \$	17 465 \$	33 662 \$	229 308 \$	0 \$	0 \$	88 500 \$	245 969 \$	648 460 \$	646 730 \$